

અનુભાવ  
અનુભાવ

# UN RELIQUAIRE, « SOUVENIR » DU PÈLERINAGE DES LIÉGEOIS À COMPOSTELLE EN 1056 ?

PROVENANT DU TRÉSOR DE SAINT-JACQUES ET CONSERVÉ AU MUSÉE  
D'ART RELIGIEUX & D'ART MOSAN À LIÈGE

Philippe GEORGE

« Et puis droit à saint Jaque ly evesque donnat  
Les premiers reliques que mult bien encassat  
En or et en argent et la crois delivrat  
Al engliese de Liege, ensiment devisat  
Les saintismes reliques, que noblement gardat  
Cascunne des englieses sa part, et mult prisat ;  
Car mult font à loier ».

JEAN D'OUTREMEUSE, *La Geste de Liège*, Anno 1056<sup>(1)</sup>.

En 1056, un groupe de pèlerins cambrésiens et liégeois, sous la conduite d'un moine de l'abbaye bénédictine de Saint-Jacques de Liège, se rend à Compostelle. Reçus le jour de Pâques (7 avril) par le roi de Galice, ils parviennent à obtenir des reliques de saint Barthélemy, de saint Jacques le Majeur — but essentiel de leur voyage — et des saints Pancrace et Sébastien. Ils les rapportent triomphalement en pays mosan et arrivent le 13 mai à Liège.

(\*) C'est pour nous un plaisir de dédier ces pages à M. Léon Dewez, Directeur du Musée d'Art Religieux & d'Art Mosan de Liège. Nous exprimons notre gratitude à M<sup>me</sup> J. Lafontaine-Dosogne, Directeur de la Revue, qui nous a incité à poursuivre nos recherches et à les publier ici. Nous remercions M. A. Joris, Professeur à l'Université de Liège, et M. J.-L. Kupper, Chargé de cours, qui ont bien voulu relire notre texte.

Le présent article a fait l'objet d'une communication à la Société d'Art & d'Histoire du Diocèse de Liège le 11 mai 1988, où nous avons bénéficié de remarques de MM. A. Deblon, L. Demoulin et R. Wattiez.

Outre les personnes remerciées dans le texte, nous voudrions, à titres divers, exprimer nos remerciements à : M<sup>me</sup> N. Boos-Coolen, M<sup>me</sup> M.-Mad. Gauthier, Conservateur honoraire de la Bibliothèque Nationale à Paris, M. J. Hoyoux, Directeur honoraire de la Bibliothèque de l'Université de Liège, M<sup>me</sup> J. Humblet, M. J.-R. Kupper, Professeur à l'Université de Liège, MM. A. Lebrun et Y. Moreau, Conservateurs-adjoints au Musée de la Vie Wallonne de Liège, M<sup>me</sup> Y. Lhoest, Photographe au Musée d'Art Religieux & d'Art Mosan, M. A. Martin, Professeur à l'Université de Liège, M. Peterstraat (Marke), M. l'abbé A. Renson, Doyen de Saint-Jacques, M. J. Van Cleven, Attaché scientifique Bethunianum-Kadoc, M<sup>ele</sup> M. van Hal et M<sup>me</sup> Ch. Van-Roy-Renardy, Conservateur des Archives de la Ville de Liège.

(1) Éd. Ad. BORGNET, III (1873), p. 497 (*Publications in - 4<sup>e</sup> de la Commission Royale d'Histoire*, Bruxelles). Sur Jean d'Outremeuse, cf. *infra*, n. 19.

Le récit de ce pèlerinage est connu. Vraisemblablement composé sous l'abbatiat d'Étienne le Grand de Saint-Jacques (1095-1112), il ne nous est toutefois pas parvenu dans son manuscrit original. Était-ce le manuscrit, aujourd'hui disparu, qu'édita Jean Chapeauville en 1613 ?<sup>(2)</sup> Le texte fut également retranscrit par Gilles d'Orval dans ses *Gesta episcoporum Leodiensium* dont le manuscrit autographe est conservé à Luxembourg<sup>(3)</sup>. Ce chroniqueur du XIII<sup>e</sup> siècle, dont une lecture critique a quelquefois permis de déceler le sérieux de l'information<sup>(4)</sup>, a incorporé à son œuvre des sources diverses, certaines à présent perdues, et les a de la sorte sauvées de l'oubli. Ce pèlerinage de 1056 à Compostelle a fait l'objet de nombreux commentaires dont les plus récents et les plus autorisés sont ceux de Jacques Stiennon et d'André Georges<sup>(5)</sup>. Tout récemment encore André Joris en montrait l'intérêt pour l'histoire du commerce et des relations internationales<sup>(6)</sup>. Dans notre étude de la première *Vie latine* de saint Domitien, évêque de Tongres-Maastricht (535-549), composée vers 1066<sup>(7)</sup>, nous avions déjà relevé l'insistance de l'auteur sur le culte de saint Jacques : Charlemagne y transfère les reliques de saint Jacques en Galice : [...] *corpus beati Iacobi apostoli fratris beati Ioannis Evangeliste in terra inventum de pulvere transtulit et, ecclesia Galecianorum reparata, sanctas reliquias ad laudem Dei et ad salutem hominum sublimius exaltavit* (c. 18).

Dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, Saint-Jacques de Compostelle commence à apparaître comme un grand pèlerinage international, la pérégrination « à la mode »<sup>(8)</sup>. À Liège, en 1056, c'est une innovation, introduite par les Cambrésiens<sup>(9)</sup>, qui rivalise avec le pèlerinage en Terre Sainte, pour finalement l'emporter. L'abbatiale Saint-Jacques de Liège avait été placée, dès sa fondation, en 1015-1016, sous le patronage de saint Jacques de Mineur et ce titulaire fut confirmé en 1030, lors de la consécration du sanctuaire. Dans la deuxième moitié du XI<sup>e</sup> siècle, un glissement s'opère entre saint Jacques le Mineur et saint Jacques le Majeur, frère de saint Jean l'Évangéliste, précisément celui dont parle la *Vita prima Domitiani*, l'apôtre de Galice.

- (2) J. CHAPEAUVILLE, *Qui gesta pontificum Leodiensium scripserunt auctores praecipui*, Liège, 3 vol., 1613-1616, II (1613), p. 18-26. La seconde édition de l'ouvrage en 1618 n'apporte rien de plus à notre sujet.
- (3) LUXEMBOURG, *Bibliothèque du Grand Séminaire*, Manuscrit 264. Édition par J. HELLER in *Monumenta Germaniae Historica (MGH), Scriptores (SS)*, XXV (1880).
- (4) Gilles d'Orval recopie, par exemple, « une notable partie de la charte accordée à Huy en 1066 » (Cf. A. JORIS, *Huy et sa charte de franchise. 1066. Antécédents. Significations. Problèmes*, Bruxelles, Pro Civitate, 1966, p. 26-27) ; il nous transmet l'essentiel de ce que nous savons sur la paix de Dieu instituée par l'évêque Henri de Verdun en 1081 (Cf. A. JORIS, *Observations sur la proclamation de la trêve de Dieu à Liège à la fin du XI<sup>e</sup> siècle*, dans *Recueils de la Société Jean Bodin*, XIV (1961), *La Paix*, p. 503-545, p. 505) ; il s'inspire du nécrologue de la cathédrale Saint-Lambert pour sa notice sur l'évêque Henri de Lecz (1145-1164) (Cf. A. JORIS, *Notes sur la pénétration du droit savant au pays de Liège (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, dans *Revue d'Histoire du Droit*, XL (1972), p. 183-205, p. 200 n. 60) ; il donne la date exacte des conflits survenus entre l'évêque de Liège et le comte de Namur (1061), entre l'évêque de Liège et le comte de Looz (1179) (Cf. J.-L. KUPPER, *Une « conventio » inédite entre l'évêque de Liège et le comte Albert II de Namur (1055-1064)*, dans *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, CXLV (1979), p. 1, 4 et n. 2).
- (5) J. STIENNON, *Le voyage des Liégeois à Saint-Jacques de Compostelle en 1056*, dans *Mélanges Félix Rousseau*, Bruxelles, 1958, p. 553-581. A. GEORGES, *Le pèlerinage à Compostelle en Belgique et dans le Nord de la France*, Bruxelles, 1971 (*Académie Royale de Belgique, Classe des Beaux-Arts, Mémoires in-4<sup>o</sup>, 2<sup>e</sup> série, XII*).
- (6) A. JORIS, *Espagne et Lotharingie vers l'an mil. Aux origines des franchises urbaines ?* dans *Le Moyen Age*, XCIV (1988), p. 5-19.
- (7) Ph. GEORGE, *Vies et Miracles de saint Domitien, évêque de Tongres-Maastricht (535-549)*, I, dans *Analecta Bollandiana*, CIII (1985), p. 305-351.
- (8) Cf. Catalogue de l'exposition, *Santiago de Compostella. 1000 ans de pèlerinage européen*, Gand, Europalia, 1985.
- (9) A. GEORGES, *op. cit.*, p. 102.

Si le culte de saint Jacques le Majeur commence à s'affirmer en pays mosan (10), d'emblée pourtant un fait saute aux yeux : l'absence à Saint-Jacques de Liège de tout document contemporain des événements de 1056, qu'il soit d'ordre historique ou archéologique. En effet, ce n'est que vers 1100 que ce pèlerinage compostellien aurait été mis par écrit et le manuscrit original en est perdu. Quant aux reliques rapportées, il ne s'en trouve plus aucune trace, hormis celle de saint Jacques le Majeur, transférée dans un reliquaire moderne (11). Ici, l'inventaire systématique des châsses et reliquaires de l'ancien diocèse de Liège, auquel nous nous livrons (12), ne fournit aucun élément nouveau : ce grand reliquaire moderne est vitré et l'intérieur, directement visible, contient, outre un ossement, une authentique récente. L'élément neuf est venu d'ailleurs.

## 1. Découverte d'un document archéologique

Monsieur le chanoine Edmond Pochet a eu l'heureuse chance de retrouver une minuscule boîte en argent niellé provenant de Saint-Jacques. La boîte est ovale, d'une longueur de 38 mm., d'une largeur de 18 mm. et d'une épaisseur de 15 mm. Elle est munie d'un couvercle glissant dans des rainures. Des inscriptions arabes gravées courrent sur son pourtour (nielle) et sur son couvercle. L'intérieur est divisé en 4 compartiments et contient 2 documents : le premier est un bout de papier (40 x 22 mm.), plié, de l'écriture à l'encre noire du doyen de Saint-Jacques E. Schoolmeesters (1842-1914) avec les mots « Église S. Jacques / Liège » ; le second est un bout de matière informe et minuscule, qui n'est pas un ossement (13). Sur le fond de la boîte, lisse, a été collée une étiquette (22 x 16 mm.) avec la mention à l'encre « 192 / School / mesteers (nom mal orthographié, barré et remplacé, par une autre main, par :

(10) Sans pour autant y être exclusif, voir par exemple les consécrations des autels de Stavelot au xi<sup>e</sup> siècle où sont incluses des reliques de saint Jacques le Mineur (Cf. Ph. GEORGE, *Documents inédits sur le trésor des reliques de l'abbaye de Stavelot-Malmedy (IX<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, dans *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, CLIII (1987), p. 65-108, p. 104). Cf. aussi A. GEORGES, *op. cit.*, p. 193 et l'annexe B ci-après.

(11) « La relique de saint Jacques, consistant en un *radius*, a été retrouvée avec les pièces probantes dans la sacristie, en novembre 1876, par le curé-doyen Schoolmeesters. Ce pasteur a, de ses propres deniers, fait exécuter, sur les plans du baron Béthune, par la maison J. Wilmotte, fils, de Liège, un superbe reliquaire, en cuivre doré, enrichi d'émaux et de cabochons pour y déposer le *radius* de saint Jacques ». Th. GOBERT, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, nv. éd. du texte original de 1924-1929, réimp. anast., Bruxelles, 1976, VI, p. 255 n. 41, vraisemblablement d'après G. RUHL, *L'église Saint-Jacques à Liège*, Liège, 1907, p. 4 n. 3, qui ajoute p. 19 : « [Le reliquaire] représente une toiture imbriquée et crêteée à deux versants, reposant sur des colonnes. Au centre quatre lèvites portent un cylindre en cristal [...]. Ce superbe objet d'art [...] a figuré avec honneur à l'exposition de Paris de 1889 ». L. HENDRIX, *L'église Saint-Jacques à Liège*, 1928, p. 8, écrit : « Monseigneur Doutreloux qui, en 1888, avait rapporté de Rome un petit fragment des ossements de saint Jacques le Mineur, en fit cadeau à l'église. Le reliquaire contient donc ce « duplex pignus pretiosum » comme dit l'inscription ». Ce reliquaire a été inauguré le dimanche 29 décembre 1889. Il y eut sermon par le vice-recteur de Louvain, Monseigneur Cartuyvels, et procession présidée par l'évêque. Dans les authentiques de reliques conservées au presbytère de Saint-Jacques s'en trouve une de Monseigneur Fr. G. Pifferi, du 10 mai 1888, pour une relique de saint Jacques le Mineur.

(12) Cf. Ph. GEORGE, *De l'intérêt de la conservation et de l'étude des reliques des saints dans le diocèse de Liège*, dans *Bulletin de la Société Royale Le Vieux Liège*, X, n° 226 (1984), p. 509-530.

(13) Hypothèse de départ infirmée par un examen et une radiographie par les docteurs J. Pirenne et J. Renson. Vu les dimensions du fragment, sa matière importe peu puisque, à supposer qu'il soit une relique, ce n'est pas une relique réelle mais représentative.

église ». La pièce a été mise en dépôt par le Conseil de Fabrique de l'église Saint-Jacques au Musée d'Art Religieux & d'Art Mosan de Liège (N° d'inventaire E 358/87).

Monsieur Ludvik Kalus, Chargé de Conférences à l'École Pratique des Hautes-Études (IV<sup>e</sup> Section — Paris-Sorbonne), a bien voulu traduire les inscriptions. Sur le couvercle : « Bénédiction à son propriétaire » ; sur le pourtour : « Bénédiction parfaite, grâce complète, intégrité et puissance ». Il date l'épigraphie du IV<sup>e</sup> ou V<sup>e</sup> siècle de l'Hégire (X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle) (14). La pièce a également été présentée à Monsieur Juan Zozaya, Sous-Directeur du Musée Archéologique National de Madrid, qui pense plus particulièrement à « une production espagnole, peut-être en provenance de León ».

Nous ne prétendons pas résituer la pièce dans son contexte initial. Nous laisserons ce soin aux spécialistes (15). Deux points seulement retiendront notre attention : d'abord, l'appartenance de l'objet au trésor de Saint-Jacques ; il faudra ici se contenter des éléments énoncés plus haut (16) ; ensuite, la réutilisation de l'objet, sa vraisemblable « conversion catholique » et trans-

(14) M. Ludvik Kalus nous écrit le 1<sup>er</sup> mai 1987 : « La datation que j'ai proposée se base naturellement sur le type des caractères, qui sont le seul moyen de datation de cet objet mais qui ne permettent pas une datation plus précise. La date de 1056 avancée (cf. *infra*) comme année à laquelle l'objet a été rapporté confirmerait donc ma proposition et vice versa ».

(15) Cf. *Museo español de Antigüedades*, III (1874) ; G. MIGEON, *Les arts musulmans*, Paris-Bruxelles, 1926 ; M. GOMEZ MORENO, *Ars Hispaniae. Historia universal del arte hispanico*, III (1951) ; Catalogue de l'exposition *The Arts of Islam*, Londres, 1976.

(16) Non répertorié et disparu depuis une trentaine d'années, cet objet a été remis à Monsieur le chanoine Pochet ancien doyen de l'église Saint-Jacques de Liège (1955-1974) par une personne qui désire garder l'anonymat et qui lui a prouvé l'appartenance de cette œuvre à Saint-Jacques. Nous avons cherché trace dans les archives de notre objet. Le nom du doyen E. Schoolmeesters (1842-1914) au dos de la boîte, et son écriture sur un bout de papier à l'intérieur de celle-ci indiquent qu'il la connaissait. Hélas, ni ses publications, ni ses archives ne nous éclairent sur ce sujet. Reste aussi l'énigmatique numéro « 192 » où toutes nos hypothèses n'ont jusqu'ici pu trouver confirmation. Nous avons mené, sans succès, diverses investigations à Bruxelles, dans les archives de la Commission Royale des Monuments & Sites, à Liège, aux Archives de l'État, aux Archives de l'Évêché, aux Archives de la Ville, dans les archives conservées à la Cure de Saint-Jacques, dans les archives de l'Enregistrement, à Louvain-la-Neuve, et à Marke, dans les archives de la famille de Béthunc. Monsieur le chanoine Pochet a pris contact avec la famille de feu son prédécesseur E. Schoolmeesters. Sur ce dernier, voir la notice nécrologique que lui a consacrée G. SIMENON dans *Leodium*, XIII (1914), p. 109-116. E. Schoolmeesters fut doyen de Saint-Jacques de 1876 à 1901.

Deux inventaires du trésor de Saint-Jacques sont conservés au presbytère de l'église : l'un de 1869, avec des ajoutes faites par E. Schoolmeesters, l'autre vers 1876-1878 de la main même de Schoolmeesters. Aucune mention de notre reliquaire. Par contre, parmi les ajoutes du premier registre, on trouve : « un morceau d'un ancien reliquaire gothique avec émaux » ; il s'agit vraisemblablement d'une œuvre aujourd'hui conservée au Musée Curtius de Liège (Inventaire I-06-1). Elle figurait à l'exposition d'art chrétien à Malines en 1864 comme originaire de Saint-Jacques (*Catalogue*, p. 110 : renseignement obligamment fourni par M. A. Lemeunier) ; en 1905, elle est devenue possession de l'Institut Archéologique Liégeois (*Catalogue de l'Exposition de l'Art Ancien au Pays de Liège*, Liège, 1905, Classe I, n° 42). Description par M. LAURENT dans *Chronique Archéologique du Pays de Liège*, I, n° 11 (1906), p. 95-99 ; reproduction en couleurs dans L. ENGEN, *Les Musées Curtius, du Verre et d'Ansembourg à Liège*, Bruxelles, 1987, p. 50 (*Musea nostra*).

En 1898, le budget de la Ville de Liège porte mention d'une part de 625 F d'intervention « dans les frais d'acquisition d'un fragment de reliquaire appartenant à l'église Saint-Jacques » (ARCHIVES DE LA VILLE DE LIÈGE, *Travaux publics. Urbanisme. Registre 1830-1922*, p. 348 : renseignement obligamment transmis par M<sup>me</sup> S. Raschevitch).

Un phylactère mosan du XI<sup>r</sup> siècle a été déposé au Musée diocésain de Liège par Mgr Schoolmeesters. Il ne contient aucune relique et ne porte aucune inscription (Description par A. LEMEUNIER dans Catalogue de l'exposition *Trésors du Musée d'Arts Religieux et Mosan de Liège*, Paris, Petit-Palais, 1981, n° 12 p. 26). La



LIÈGE, Musée d'Art Religieux et d'Art Mosan  
Boîte en argent niellé (38 x 18 mm. H. 15 mm.)  
(N° d'inventaire E 358/87)

Portant des inscriptions arabes. Transcription, traduction et datation par L. Kalus.

**أ - بركة لصاحب**

**ب - بركة كاملة و نعمة شاملة و عافية و مز**

Couvercle (A) : Bénédiction à son propriétaire

Pourtour (B) : Bénédiction parfaite, grâce complète, intégrité et puissance

L'objet pourrait être daté du IV<sup>e</sup> ou du V<sup>e</sup> siècle de l'hégire (622), soit des X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles de notre ère.

provenance de cette pièce est connue par J. PURAYE, *Le Musée diocésain de Liège. Catalogue des collections et notes historiques*, 1937, et une mention du 13 janvier 1906 des comptes-rendus de séances de la Société d'Art & d'Histoire du Diocèse de Liège, actuellement déposés aux Archives de l'Évêché de Liège, que nous avons dépouillés complètement.

formation en reliquaire. Une conversion catholique toute pragmatique s'est en effet exercée sur certaines œuvres de l'art islamique qui ont ainsi abouti dans des trésors d'église<sup>(17)</sup>.

Tous ces éléments réunis, comment ne pas immédiatement penser au pèlerinage de 1056 et émettre l'hypothèse que la boîte en fut alors rapportée ? La démarche critique consistera dès lors à retourner à la source historique pour l'explorer en fonction de cet élément nouveau.

Deux moments clés du récit retiendront notre attention : les circonstances de l'invention des reliques à Compostelle et leur dépôt à l'abbaye de Saint-Jacques à Liège. Après la messe pascale, le roi, dans le chœur de l'église de Compostelle expose à son entourage la requête des Liégeois qu'il désire satisfaire.

*Statim igitur medium chori pavimentum, eo precipiente, duobus palliis est stratum. Huc super eadem pallia allate sunt capse une atque alie; ad nutum illius omnes sunt palefacte. Sed omnibus patefactis, nichil inventum est in illis de preciosis beati apostoli reliquiis. Particulam vero quandam de corpore beati Bartholomei apostoli, qui hec sancta tractabant, fratri nostro tradiderunt conservandam. Tunc rex, ut in oculis nostrorum affectuosum sue liberalitatis ostentaret studium : « Huc etiam deferatur », ait, « quod in capella nostra habetur scrinium, precipui sanctuarii nostri repositorium. Attendant illustres peregrini, quanti faciamus pietatem illorum desiderii. Ad eis satisfaciendum nichil volo in gazis nostri sacrarii relinqui investigatum, donec inveniamus, quem nos postulant desiderabilem thesaurum ». Allato scrinio et patefacto, inter alia sanctorum pignora acceptissima resulsa quedam de corpore beati Iacobi haut ineximia portio. Ad eam igitur decentissime dirigendam rex alacris secundum datam a Deo sibi cogitans prudentiam : « Non est equum », ait, « dominum et patronum nostrum, sub cuius tutela vivimus, ut ad extera regna sine comite singularem transire sinamus. Quare beatus Sebastianus et Pancratius incliti martyres fiant illi in hoc itinere gloriosi laterales ». Tunc conversus ad Hermannum consulem, inde ad omnem queque in collegio eius erat beatissimam societatem : « Accipile », inquit, « viri venerabiles, hec preciosiora regni nostri munera, episcopo vestro deferenda ad illuminatricem graciā ecclesie, que est, sicut dicitis, in Lotharingia in honore beati Iacobi apostoli fundata* (18)

Ainsi, sur l'ordre du roi, on étend des textiles sur le sol et des reliquaires (*capsē*) y sont déposés. Aucun ne contient des reliques de saint Jacques ; par contre, un fragment d'ossement de saint Barthélemy, qui est confié au moine Robert. Le roi envoie alors quérir un autre reliquaire dans sa chapelle, qui, parmi plusieurs reliques, en renferme une de saint Jacques (*quedam de corpore beati Iacobi haut ineximia portio*). Elle est remise aux pèlerins, avec d'autres des saints Sébastien et Pancrace, pour être portée à l'évêque de Liège pour l'église fondée en Lotharingie en l'honneur du saint apôtre — *sicut dicitis* : pieux mensonge !

Que retenir du récit ci-dessus ? Le terme *capsa*, généralement employé pour désigner un reliquaire, peut avoir des acceptations variées quant aux dimensions de celui-ci ; existent aussi les termes *capsella*, ou *capsula*. Même remarque pour *scrinium*. L'identification avec notre reliquaire paraît hasardeuse et rien n'autorise à penser que le roi l'ait offert. Quant à la dimension des reliques données, le récit rapporte : *particulam de corpore beati Bartholomei*, *quedam de corpore beati Iacobi haut ineximia portio*, et plus loin, les mots *munera* et *pignora* qualifient le dépôt sacré. On sait par le miracle consécutif que les reliques ont été véhiculées *in sacculo* — dans un sac — duquel on fera plus tard *duo vexilla* — deux étendards de pèlerinage. On ignore donc tout des dimensions et de la nature exactes des reliques reçues. Il faut attendre

(17) Cf. M.-Mad. GAUTHIER, *Les routes de la foi. Reliques et reliquaires de Jérusalem à Compostelle*, Fribourg, 1983, p. 32 sv. Par ailleurs, M<sup>me</sup> Lafontaine-Dosogne nous signale l'utilisation, dans l'art byzantin à partir du x<sup>e</sup> et surtout au xi<sup>e</sup> siècle, de signes coquilles avec valeur prophylactique.

(18) MGH, SS, XXV, *op. cil.*, p. 84.

Gilles d'Orval pour entendre parler de *brachium beati Iacobi [...] cum reliquis sanctorum [...]* (19). La relique actuellement conservée à l'église Saint-Jacques est un fragment d'os avec une authentique du XVIII<sup>e</sup> siècle : [1] *De brachio S(ancti) Iacobi Ap(osto)li* (20). Mais ces deux témoignages ne sont nullement probants car les données du récit, chronologiquement antérieur, prévalent sur ceux-ci, selon les règles de critique historique. Ainsi, il y a tout lieu de penser que la mention *quedam de corpore beati Iacobi haut ineximia portio* est devenue le *brachium* de Gilles d'Orval, qu'il faut vraisemblablement comprendre comme une partie du bras. Car, vu la réticence, exprimée dans le récit du pèlerinage, de l'évêque de Barcelone, de céder aux Liégeois une relique de saint Jacques, on aurait peine à croire que le roi, sans tenir compte de cet avis, ait en plus offert un bras entier du saint (21) ; c'est un phénomène hagiographique classique : les écrivains sont vite amenés à prendre la partie pour le tout d'autant plus facilement que les reliques mêmes n'étaient ordinairement pas visibles (22). En somme, les termes employés dans

(19) *MGH, SS, XXV, op. cit.*, p. 81-82 : Gilles d'Orval introduit par la phrase suivante le récit de pèlerinage qu'il va reproduire : *Qualiter vero brachium beati apostoli, fratris beati Iohannis evangeliste, de Galelia cum reliquis sanctorum Bartholomei apostoli et Sebastiani martyris sanctique Pancratii martyris temporibus ipsius Theodoini in civitate Leodii translatum et in cenobio sancti Iacobi in insula prefatae urbis honorifice sit reconditum, sicut in quodam libro prefatae ecclesie legimus, ad honorem Dei et tocius patrie huic operi dignum duximus annexendum.* Les *Annales minores Sancti Iacobi Leodiensis (MGH, SS, XVI (1859), p. 638)* mentionnent seulement : *1056. Adventus reliquiarum Iacobi et Bartholomei a Galatia;* et Lambert le Petit (*MGH, SS, XVI, p. 646*) : *1056. Adventus reliquiarum sancti Iacobi apostoli fratris sancti Iohannis evangeliste et Bartholomei apostoli a Compostella vico Galatiae, quas nobilissimus rex Garsea misit Dieduino episcopo, per Robertum monachum, postea abbatem eiusdem ecclesie sancti Iacobi. He cum tanto honore et totius populi iocunditate miraculisque coruscantibus ad ecclesiam apostoli deportatae sunt, ut maiorum nostrorum etas letiorem diem prius nec postea meminerit se vidisse.*

Le terme *brachium*, utilisé par Gilles d'Orval, ne désigne pas spécialement un bras entier mais un important fragment, comme semblent le confirmer les inventaires de l'époque moderne (Cf. annexe A) et la relique encore présente aujourd'hui à Saint-Jacques à Liège. L'usage du terme doit être comparé à celui du mot *corpus* (Cf. G. M. GAGOU, *Uso e significato del termine « corpus » nell'antica agiografia cristiana*, in *Miscellanea Francescana*, XLVIII (1948), p. 51-73).

En 1696, Barthélemy Fisen avait déjà relevé ce fait à propos du *brachium* dans Gilles d'Orval ; il écrit : *insignem ejus portionem interpretor nec aliud hodie superest* (B. FISEN, *Sancta Legia Romanae Ecclesiae Filia, sive Historiarum Ecclesiae Leodiensis partes duae*, Liège, I (1696), p. 189-190 et 200) ; il est suivi par Fouillon (J.-Ev. FOULLON, *Historia Leodiensis...*, I (1735), p. 238).

À la même époque, la cathédrale de Liège reçoit une insigne relique de la sainte Croix ; aussi la confusion s'instaure et reste totale chez les chroniqueurs postérieurs ; témoin ce passage de Jean d'Outremeuse (*Geste, op. cit.*, IV (1877), p. 255) : « [...] et apres messe, le bras saint Jaqueme, encasseyt en argent doreit, donat à Saint-Jaqueme ». Cf. aussi l'annexe B ci-après.

(20) G. Ruhl affirmait que le doyen Schoolmeesters avait retrouvé le radius de saint Jacques « avec les pièces probantes » (cf. n. 11) ; s'agit-il de cette authentique ? À propos des termes mentionnés plus haut, signalons le reliquaire de Sitten (h. 17,8 cm), qui porte l'inscription : « HANC CAPSAM DICATA IN HONORE... » (cf. Catalogue de l'exposition *Karl der Grosse. Werk und Wirkung*, Aix-la-Chapelle, 1965, n° 231 p. 137 ; renseignement obligamment fourni par M. R. Didier) ; la *Vita Annonis archiepiscopi Coloniensis (MGH, SS, XI, 1854, p. 483 sq.)* parle d'une *capsula qua continebatur sancti Georgii brachium*.

(21) Nuançons notre propos par un exemple extérieur : en 1145, un évêque de Toscane obtint du chapitre de Compostelle un os du crâne avec une boucle de cheveux de saint Jacques (cf. M-M. GAUTHIER, *Routes de la foi*, p. 184).

(22) Cf. par exemple Dom J. DUBOIS, *Utilisation religieuse du tissu*, in Catalogue de l'exposition *Tissu et vêtement. 5000 ans de savoir faire*, Guiry-en-Vexin, Musée archéologique départemental du Val d'Oise, 1986, p. 150.

le récit du pèlerinage *quedam de corpore beati Iacobi haut in eximia portio* peuvent laisser libre cours à toute hypothèse.

Quant à la déposition des reliques à l'abbaye de Saint-Jacques à Liège, l'auteur du récit n'en dit mot et tout le monde s'en étonne... (23). Il faut faire ici appel à un autre document.

## 2. Étude et réhabilitation d'un document historique

Chapeauville avait déjà édité la chronique de Gilles d'Orval quand il eut connaissance d'un manuscrit de Saint-Jacques — *ex vetusto codice Ecclesiae monasterii S. Iacobi Leodiensis scripto* — qui contenait le récit du pèlerinage et le miracle consécutif (24). Nous l'avons déjà dit : ce manuscrit a aujourd'hui disparu et c'était peut-être le manuscrit autographe (25). Comme il l'écrivit, Chapeauville était occupé à reproduire toute cette histoire quand l'abbé de Saint-Jacques de Liège, Gilles Lambrecht, lui fournit un très vieux manuscrit — *per velustum codicem* — d'un acte de reconnaissance des reliques par l'abbé Albert. Ce texte nous semble avoir échappé à un examen attentif et n'avoir pas reçu la place qu'il mérite dans ce dossier, même s'il a été à nouveau édité « dans une collection dont les médiévistes font un usage assidu », à savoir les *Monumenta Germaniae Historica*. Avant tout, il faut bien distinguer ce texte du récit de la translation des reliques et du miracle consécutif. En effet, il ne trouve pas place dans le même manuscrit, comme J. Heller, le savant éditeur des *Monumenta*, avait déjà pris soin de le faire remarquer (26). Pour s'en convaincre, il suffit de relire Chapeauville : le récit de pèlerinage et le miracle en annexe sont tirés *ex vetusto codice Ecclesiae monasterii S. Iacobi Leodiensis* ; par contre la reconnaissance des reliques par Albert lui a été remise alors qu'il avait transcrit le récit. C'est Gilles Lambrecht, abbé de Saint-Jacques (1611-1646), qui lui a remis ce *per velustum codicem*, et il termine son paragraphe en spécifiant : *Hactenus codex Sancti Iacobi*.

Quoiqu'édité par J. Heller d'après Chapeauville, le texte mérite d'être reproduit ci-dessous :

*Quae propitia Divinitate huic loco contigerunt suffragia provisionis meae tempore, ego Albertus abbas indignus huic indidi scedulae, ut, si forte mulatum fuerit altare, qualiter haec pignora sanctorum recondita sint, neminem queat latere. Anno dominicae incarnationis millesimo quinquagesimo sexto, indictione nona, imperante Henrico tertio, praesidente huic Leodicensi ecclesiae Tietwino pontifice, quidam e nostris fratribus nomine Rolbertus cum aliquibus Deum timentibus nostra et omnium fratrum licentia et benedictione Galetiam causa orationis adiit, gloriosissimi Iacobi apostoli reliquias huic loco transmitti, a rege et pontifice petit et Dei gratia impetravit. Directae sunt sanctorum apostolorum Iacobi, Bartholomei sanctorumque martyrum Pancratii et Sebastiani de corporibus particulae ac iussu episcopi totius urbis exultatione ac veneratione templo isti praesentatae.*

Albert est abbé de Saint-Jacques de 1048 à 1066. L'acte émane de l'abbé et la formule *abbas indignus* est traditionnelle. Nous avons affaire à une source diplomatique et la nature exacte du document est précisée par le terme *scedula* : il s'agit d'une lanière de parchemin destinée à

(23) J. STIENNON, *op. cit.*, p. 576 et A. GEORGES, *op. cit.*, p. 104. C'est peut-être Lambert le Petit qui est le plus explicite sur ce point (Cf. *supra*, note 19).

(24) CHAPEAUVILLE, *op. cit.*, II, p. 24.

(25) J. STIENNON, *Étude sur le chartrier et le domaine de l'abbaye de Saint-Jacques de Liège (1015-1209)*, Paris, 1951, p. 183 (*Bibliothèque de la Faculté de Philosophie & Lettres de l'Université de Liège*, CXXIV).

(26) HELLER, *op. cit.*, p. 86 n. 1.

authentifier des reliques placées ici dans un autel. Les termes techniques relatifs aux reliques (*scedula, pignora, recondere pignora* qui signifie déposer des reliques dans un autel) sont corrects et d'époque. La date de 1056 correspond à l'indiction 9, sous le règne de l'empereur Henri III (roi en 1039, empereur de 1046 au 5 octobre 1056) et sous l'épiscopat de Théodouin de Bavière (1048-1075). La forme du nom de l'évêque *Tietwinus* est la forme germanique, ce qui peut être interprété comme un critère de véracité, la forme latine *Theoduinus* étant apparue plus tardivement et ayant prévalu<sup>(27)</sup>. *Nostra et omnium fratrum licentia et benedictione* évoquent la participation effective des moines au gouvernement de leur monastère<sup>(28)</sup>.

Toutes ces remarques ont pour but de démontrer que nous sommes vraisemblablement en présence d'une copie d'un acte vrai, aujourd'hui perdu. Il émane de l'abbé Albert. Les indications de Chapeauville, l'étude du texte, son style et sa brièveté nous incitent à penser qu'il s'agit d'une authentique, destinée à accompagner les reliques d'un autel, dont l'abbé Lambrecht aura retrouvé la copie au XVII<sup>e</sup> siècle. L'examen critique nous semble devoir écarter l'œuvre d'un faussaire médiéval ou contemporain de l'abbé Lambrecht lui-même. Les circonstances de la découverte de cette authentique ne sont pas précisées. Faut-il suspecter les travaux exécutés à Saint-Jacques dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle ?<sup>(29)</sup> Le chantier permet la découverte du document et Lambrecht en transmet copie à Chapeauville<sup>(30)</sup> ?

Cet acte est ainsi le plus ancien témoignage de la translation de 1056 puisqu'il en est contemporain. Il permet aussi de lever la suspicion lancée contre les reliques rapportées de Compostelle<sup>(31)</sup>. L'hiatus entre 1056 et 1100, date supposée de rédaction du récit de pèlerinage, est comblé pour la plus grande joie des hypercritiques, ou pour leur plus grande déception ! Enfin, à supposer que cet acte parle des seules reliques rapportées de Galice, il donne une indication sur leurs dimensions : *particulae*, c'est-à-dire d'infimes parcelles, observation intéressante que nous mettrions volontiers en corrélation avec la taille de notre reliquaire.

(27) Explications et exemples dans A. JORIS, *Note sur la date du début de l'épiscopat de Théodouin, évêque de Liège*, dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, XXXVIII (1960), p. 1069, et, J.-L. KUPPER, *Leodium (Liège/Luik)*, in *Series episcoporum Ecclesiae Catholicae Occidentalis*, Series V Germania, I *Archiepiscopatus Coloniensis*, Stuttgart, 1982, p. 72-73. Le récit de pèlerinage donne la forme *Theoduinus* (MGH, SS, XXV, p. 84 l. 52), tout comme Gilles d'Orval, mais c'est peut-être celui-ci qui a uniformisé le nom par rapport à sa chronique.

Quant au terme *Leodicensis*, il est attesté dès le X<sup>e</sup> siècle (Cf. M. GYSELING, *Toponymisch Woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland (voor 1226)*, I (1960), p. 614).

(28) Cf. Dom J. DUBOIS, *Le rôle du chapitre dans le gouvernement du monastère*, dans *Sous la Règle de saint Benoît. Structures monastiques et sociétés en France du Moyen Age à l'époque moderne*, Colloque à l'abbaye bénédictine Sainte-Marie de Paris 23-25 octobre 1980, Genève-Paris, 1982, p. 21-37 (École Pratique des Hautes-Études, IV<sup>e</sup> section, Sciences historiques et philologiques. V. Hautes Études médiévales et modernes, 47).

(29) Cf. G. RUHL, *op. cit.*, p. 6 sv. et L. HENDRIX, *op. cit.*, p. 54 sqq..

(30) CHAPEAUVILLE, *op. cit.*, p. 25 note : *Cum haec scripsissem, recepi a Reverendo Domino Abate Sancti Iacobi Aegidio Lambrecht pervetustum codicem, quo historia reliquiarum e Galeia allatarum plurimum confirmatur, sic enim in eo libro ipse Albertus secundus Abbas monasterij Sancti Iacobi de hisce reliquijs a se in quodam allari repositis loquitus : [...].* Notre hypothèse — que l'on nous pardonne l'anachronisme — repose sur une situation personnelle : la découverte lors d'un chantier en la Basilique Saint-Martin à Liège de boîtes à reliques (Cf. Ph. GEORGE, *De l'intérêt...*, *op. cit.*, p. 516).

(31) A. GEORGES, *op. cit.*, p. 104.

authentifier des reliques placées ici dans un autel. Les termes techniques relatifs aux reliques (*scedula, pignora, recondere pignora* qui signifie déposer des reliques dans un autel) sont corrects et d'époque. La date de 1056 correspond à l'indiction 9, sous le règne de l'empereur Henri III (roi en 1039, empereur de 1046 au 5 octobre 1056) et sous l'épiscopat de Théoduin de Bavière (1048-1075). La forme du nom de l'évêque *Tietwinus* est la forme germanique, ce qui peut être interprété comme un critère de véracité, la forme latine *Theoduinus* étant apparue plus tardivement et ayant prévalu<sup>(27)</sup>. *Nostra et omnium fratrum licentia et benedictione* évoquent la participation effective des moines au gouvernement de leur monastère<sup>(28)</sup>.

Toutes ces remarques ont pour but de démontrer que nous sommes vraisemblablement en présence d'une copie d'un acte vrai, aujourd'hui perdu. Il émane de l'abbé Albert. Les indications de Chapeauville, l'étude du texte, son style et sa brièveté nous incitent à penser qu'il s'agit d'une authentique, destinée à accompagner les reliques d'un autel, dont l'abbé Lambrecht aura retrouvé la copie au XVII<sup>e</sup> siècle. L'examen critique nous semble devoir écarter l'œuvre d'un faussaire médiéval ou contemporain de l'abbé Lambrecht lui-même. Les circonstances de la découverte de cette authentique ne sont pas précisées. Faut-il suspecter les travaux exécutés à Saint-Jacques dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle ?<sup>(29)</sup> Le chantier permet la découverte du document et Lambrecht en transmet copie à Chapeauville<sup>(30)</sup> ?

Cet acte est ainsi le plus ancien témoignage de la translation de 1056 puisqu'il en est contemporain. Il permet aussi de lever la suspicion lancée contre les reliques rapportées de Compostelle<sup>(31)</sup>. L'hiatus entre 1056 et 1100, date supposée de rédaction du récit de pèlerinage, est comblé pour la plus grande joie des hypercritiques, ou pour leur plus grande déception ! Enfin, à supposer que cet acte parle des seules reliques rapportées de Galice, il donne une indication sur leurs dimensions : *particulae*, c'est-à-dire d'infimes parcelles, observation intéressante que nous mettrions volontiers en corrélation avec la taille de notre reliquaire.

(27) Explications et exemples dans A. JORIS, *Note sur la date du début de l'épiscopat de Théoduin, évêque de Liège*, dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, XXXVIII (1960), p. 1069, et, J.-L. KUPPER, *Leodium (Liège/Luik)*, in *Series episcoporum Ecclesiae Catholicae Occidentalis*, Series V Germania, I *Archiepiscopatus Coloniensis*, Stuttgart, 1982, p. 72-73. Le récit de pèlerinage donne la forme *Theoduinus* (MGH, SS, XXV, p. 84 l. 52), tout comme Gilles d'Orval, mais c'est peut-être celui-ci qui a uniformisé le nom par rapport à sa chronique.

Quant au terme *Leodicensis*, il est attesté dès le X<sup>e</sup> siècle (Cf. M. GYSELING, *Toponymisch Woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland (voor 1226)*, I (1960), p. 614).

(28) Cf. Dom J. DUBOIS, *Le rôle du chapitre dans le gouvernement du monastère*, dans *Sous la Règle de saint Benoît. Structures monastiques et sociétés en France du Moyen Âge à l'époque moderne*, Colloque à l'abbaye bénédictine Sainte-Marie de Paris 23-25 octobre 1980, Genève-Paris, 1982, p. 21-37 (École Pratique des Hautes-Études, IV<sup>e</sup> section, Sciences historiques et philologiques. V. Hautes Études médiévales et modernes, 47).

(29) Cf. G. RUHL, *op. cit.*, p. 6 sv. et L. HENDRIX, *op. cit.*, p. 54 sqq..

(30) CHAPEAUVILLE, *op. cit.*, p. 25 note : *Cum haec scripsisset, recepi a Reverendo Domino Abate Sancti Iacobi Aegidio Lambrechti pervetustum codicem, quo historia reliquiarum e Galetia allatarum plurimum confirmatur, sic enim in eo libro ipse Albertus secundus Abbas monasterij Sancti Iacobi de hisce reliquijs a se in quodam altari repositis loquitus* : [...]. Notre hypothèse — que l'on nous pardonne l'anachronisme — repose sur une situation personnelle : la découverte lors d'un chantier en la Basilique Saint-Martin à Liège de boîtes à reliques (Cf. Ph. GEORGE, *De l'intérêt...*, *op. cit.*, p. 516).

(31) A. GEORGES, *op. cit.*, p. 104.

### 3. Approche du trésor de l'église Saint-Jacques de Liège

À partir de ce pèlerinage de 1056, nous avons poursuivi nos recherches sur le trésor des reliques de l'ancienne abbaye et avons peu à peu rassemblé une documentation sur celui-ci. Si notre heuristique, plus que dans d'autres cas<sup>(32)</sup>, nous paraît quelque peu lacunaire, nous avons toutefois jugé intéressant de jeter ces quelques jalons qui donneront un aperçu sommaire du trésor à travers les siècles.

L'empereur Henri II (1014-1024) aurait donné à l'évêque de Liège Baldéric II (1008-1018), fondateur de l'abbatiale de Saint-Jacques, des reliques de saint André. La crypte, dont il procéda lui-même à la dédicace, a pour saint patron l'apôtre<sup>(33)</sup>.

Si les archives sont riches en mentions de consécrations d'autels, on ignore cependant si des reliques y furent déposées. Seules exceptions, une liste de reliques d'un autel inscrite en marge d'un évangéliaire de la fin du xi<sup>e</sup> siècle<sup>(34)</sup> et, en 1206, quand le chroniqueur Renier de Saint-Jacques<sup>(35)</sup> rapporte des détails sur la consécration d'autels par l'évêque Hugues de Pierrepont :

[26 décembre 1206] *Hoc anno in die sancti Stephani dominus Hugo episcopus ad ecclesiam nostram accessit, et altare sancti Stephani primo, postea altare sanctorum Iuliani et Baselisse consecravit. In altari sancti Stephani reliquias pretiosas quae de altari, cum frangeretur, assumente erant reposuit; et costam unam sancti Stephani, quae in scrinio inventa est, fregit; partem sibi retinuit, partem in altari posuit, partem in scrinio reservari praecipit. In altari*

(32) Exercice périlleux que cette approche du point de vue de l'exhaustivité. Nous jugeons toutefois utile de jeter quelques bases pour cette étude du trésor, quitte à y revenir ultérieurement. On ne peut que regretter le manque de documents, si l'on compare à d'autres monastères bénédictins comme Saint-Laurent à Liège ou Stavelot-Malmedy... Déjà Dom U. Berlière déplorait la perte de chroniques sur Saint-Jacques (Cf. *Gesta abbatum monasterii S. Jacobi Leodiensis* dans *Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. I, p. 37-57, p. 1) et notamment des écrits de Dom Gilles Gritte qui décrivait les reliques de l'abbaye (Cf. *infra*, annexe; BERLIERE DANS *Monasticon...*, *op. cit.*, p. 27 et Ch. DENOËL, *La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Jacques à Liège*, Mémoire inédit de licence en Histoire de l'Université de Liège, 1970-1971, I, 55).

(33) L'évêque de Liège Wolbodon (1018-1021) fut contraint par l'empereur Henri II, séjournant en 1020 à Liège, de parachever l'œuvre de son prédécesseur Baldéric II. Dans la *Vita Balderici*, composée vers 1108-1110, s'adressant à Wolbodon, l'empereur déclare : *Non [...] tibi comitto desertum, sed preciosae Andreeae apostoli pignora, que huic qui hic iacet dedi in dono pro suaue fidelitatis obsequio [...]* (c. 33 dans *MGH, SS, IV*, p. 738). Renier de Saint-Laurent, dans sa *Vita Wolbodoni*, composée vers 1158-1161 et 1182, écrit : *Itaque magna nobilium plebisque frequentia imperator venit ad locum, criptam intravit ad nomen sancti Andreeae apostoli et reliquias consecrata, quas ipse scilicet venerabili Baldrico tanquam mutuae affectionis preciosum pignus dono dederat* (c. 14 dans *MGH, SS, XX* (1868), p. 568).

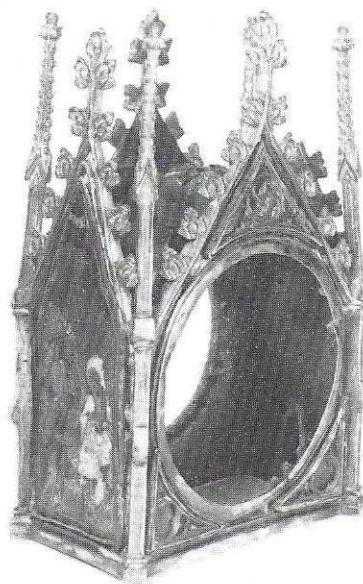
Voir H. SILVESTRE, *Notice sommaire sur Renier de Saint-Laurent*, dans *Le Moyen Age*, LXXI (1965), p. 5-16, p. 13-14. Voir J. STIENNON, *Étude sur le chartrier...*, *op. cit.*, p. 208-209 et 226-228. Les termes utilisés *pro suaue fidelitatis obsequio et mutuae affectionis preciosum pignus* doivent être replacés, comme le fait pertinemment remarquer notre condisciple Paul Nisin, dans le climat de la querelle des investitures. Jamais Baldéric « ne serait devenu évêque de Liège s'il n'avait été le chapelain de l'empereur Otton III et de son successeur, le roi Henri III ». Quant à Wolbodon, il « a obtenu son siège épiscopal du roi et de lui seul » (J.-L. KUPPER, *Liège et l'Église impériale xi<sup>e</sup> - xii<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1981, p. 120 et 122 (*Bibliothèque de la Faculté de Philosophie & Lettres de l'Université de Liège*, CCXXVIII)).

(34) Cf. Annexe B.

(35) *MGH, SS, XVI*, p. 659. Jean de Diest dressa en 1493 une liste des autels (Cf. S. BALAU, *La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Jacques à Liège*, dans *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, LXXI (1902), p. 1-61, p. 58-60). Voir aussi les nombreuses mentions d'autels notamment dans les *Gesta abbatum...*, *op. cit.*



Phylactère mosan, 2<sup>e</sup> moitié du XII<sup>e</sup> s. Cuivre repoussé, ciselé et doré, vernis bruns, 10 x 10 cm (cf. n° 16).  
Liège, Musée d'Art Religieux et d'Art Mosan.



Reliquaire, France ou Rhénanie, milieu du XIV<sup>e</sup> s. Argent et émaux translucides, 15,3 x 9,5 x 5,7 cm (cf. n. 16).  
Liège, Musée Curtius.

*sanctorum Iuliani et Baselisse, reliquias quae de altari assumpyle erant, cum frangeretur, reposuit: videlicet de corpore sancti Iacobi fratris Domini, Iuliani et Baselisse, Gagii papae, et sanctorum confessorum Martini et Servatii. Appositumque est oleum sancte Katherine virginis, quod acceptum est de ampulla, quam attulit nobis bona matrona Gertrudis, quae septem annos in muris Iherusalem reclusa fuil, et postea in reclusione sancte Marie Magdalene obiit* (36).

Le 6 avril 1469, le lieutenant de Charles le Téméraire, Guy de Brimeu, obtint des moines de Saint-Jacques une croix-reliquaire en argent contenant des reliques de la sainte Croix, de saint Nicolas, de sainte Lucie et d'autres saints (*ac aliorum sanctorum*) (37). Pour les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, nous avons utilisé une source historique où l'on s'attend bien peu à trouver des renseignements sur notre sujet : les procès de nomination des abbés de Saint-Jacques. Quatre de ceux-ci, étudiés en annexe A à notre article, livrent un panorama du trésor à l'époque moderne.

(36) Sur l'huile de sainte Catherine, Cf. P. A. SIGAL, *L'homme et le miracle dans la France médiévale (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1985, p. 53.

(37) Acte publié par D. D. BROUWERS, *Deux documents liégeois du XV<sup>e</sup> siècle relatifs au sire de Humbercourt*, dans *Chronique archéologique du Pays de Liège*, I (1906), p. 2-6, Cf. W. PARAVICINI, *Guy de Brimeu. Der burgundische Staat und seine adelige Führungsschicht unter Karl dem Kühnen*, Bonn, 1975, p. 208 (*Pariser Historische Studien* her. vom Deutschen Historischen Institut in Paris, XII).

En 1738, Saumery écrit : « Entre une infinité de Reliques, que l'on y conserve avec beaucoup de vénération, l'on voit des Morceaux du Bois de la Ste Croix, des Ossements de St Jean-Baptiste, de St Jacques le Majeur, et de St Jacques le Mineur, de St Barthélemy, de St Sébastien, de Saint Pancrace et de plusieurs autres Saints. Les preuves authentiques de la réalité de ces Reliques sont gardées avec autant de soin, que les Reliques mêmes »<sup>(38)</sup>. Enfin, le doyen Schoolmeesters édite un inventaire du trésor à la période révolutionnaire<sup>(39)</sup>, mais sans aucune mention de reliques. Quant aux inventaires des xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècles, nous les avons utilisés plus haut à la recherche de notre reliquaire mais nous jugeons inutile de les retranscrire ici.

### **En guise de conclusion...**

Si la datation de la petite boîte en argent nous a incité dès l'abord à la mettre en rapport avec le pèlerinage de Liégeois en 1056 à Compostelle, il faut toutefois rester prudent. Était-elle destinée à contenir certaines reliques alors acquises ? Servit-elle de reliquaire de consécration d'autel<sup>(40)</sup> ?... Plusieurs questions resteront sans réponse. Il ne faut pas non plus perdre de vue que les relations ébauchées en 1056 entre Saint-Jacques de Liège et Compostelle se sont aussi poursuivies au fil du temps<sup>(41)</sup> et un reliquaire, fût-il ancien, a pu être rapporté à une époque plus récente.

Un nouvel examen du dossier du pèlerinage de 1056 nous a cependant permis de mettre en évidence l'acte original de l'abbé Albert, connu grâce à sa publication par Chapeauville. Ce document historique rejoindrait ainsi le document archéologique parmi les plus anciens témoignages contemporains conservés. Enfin, nous avons été amenés à tenter une approche du trésor des reliques de l'ancienne abbaye de Saint-Jacques. L'*index sanctorum* établi rendra service aux historiens du culte des saints.

Nul doute que toutes ces activités autour de reliques à Liège au milieu du xi<sup>e</sup> siècle susciteront encore nombre d'études. Pour notre modeste part, nous voulons nous inscrire d'emblée dans la catégorie des historiens qui souhaitent revenir sur le sujet !

- (38) P. L. SAUMERY, *Les Délices du pais de Liège ou description historique, géographique...,* Liège, I (1738), p. 169, recopié notamment par le chanoine Devaulx (BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE, Manuscrit 1016, I, p. 137). L'ouvrage de Saumery fut mal accueilli à Saint-Jacques (Cf. E. SCHOOLMEESTERS, *L'abbaye de Saint-Jacques et les Délices du pays de Liège*, dans *Bulletin des Bibliophiles Liégeois*, II (1884-1885), p. 110-115) mais aucune critique ne concernait la description du trésor.
- (39) E. SCHOOLMEESTERS, *Quelques inventaires de mobiliers d'églises en 1796*, dans *Leodium*, XIII (1914), p. 78-79 et 83-88.
- (40) À titre d'exemple, il entrerait sans problèmes dans le « sépulcre à reliques » d'Émael, conservé au Musée d'Art Religieux et d'Art Mosan de Liège, daté du xi<sup>e</sup> siècle par L. TOLLENAERE, *La sculpture sur pierre de l'ancien diocèse de Liège à l'époque romane*, Gembloux, 1957, p. 224.
- (41) Les relations entre Liège et Saint-Jacques de Compostelle vont, bien entendu, se poursuivre au cours des siècles. À titre d'exemples, Compostelle est sur la liste des pèlerinages expiatoires et judiciaires de Liège (Cf. E. VAN CAUWENBERGH, *Les pèlerinages expiatoires et judiciaires dans le droit communal de la Belgique au Moyen Age*, Louvain, 1922, p. 145 (Université de Louvain. Recueil de travaux, 48). Pareille condamnation est mentionnée dans la chronique de Jean de Hocsem (éd. G. KURTH, BRUXELLES, *Publications de la Commission Royale d'Histoire, in-8°*, 1927, p. 19).

Une confrérie Saint-Jacques existe à Liège depuis le xv<sup>e</sup> siècle (Cf. P. DE SPIEGELER, *Les statuts de la confrérie Saint-Jacques de Liège (23 mai 1479)*, dans *Bulletin de la Commission Royale d'histoire*, CXLVII, Bruxelles, 1981, p. 205-206), de même qu'un hospice (Cf. P. DE SPIEGELER, *Les hôpitaux et l'assistance à Liège (x<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècles), Aspects institutionnels et sociaux*, Paris, 1987 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, CCXLIX).

## ANNEXE A

### *Le trésor des reliques de l'abbaye Saint-Jacques à Liège aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles à travers une source historique peu exploitée pour ce sujet : les Processi dei Vescovi consistoriales des Archives Vaticanes de Rome.*

Les Archives Vaticanes conservent plusieurs procès de nomination d'abbés de Saint-Jacques. « Comme tous les dossiers de nomination, ils rassemblent les réponses données par plusieurs personnalités compétentes interrogées sur la valeur de l'abbé à confirmer et sur l'état de l'abbaye que le postulant est appelé à diriger. Ces procès devaient fournir au Vatican un rapport sur la situation économique de l'abbaye et un *curriculum vitae* de l'abbé avec l'énoncé complet de ses qualités et défauts. Les responsables romains pouvaient ainsi décider en pleine connaissance de cause de l'opportunité des confirmations sollicitées »<sup>(42)</sup>. L'abbé Louis Jadin a dressé un inventaire de ces procès<sup>(43)</sup> et en a donné un résumé. S'y trouvent successivement répertoriés les procès de nomination des abbés de Saint-Jacques Martin Fanchon (1594), Gilles Lambrecht (1611), Gilles Dozin (1646), Gilles de Geer de Brialmont (1647), Hubert Hendrice (1674), Nicolas Bouxhon (1695), Benoît de Slins (1703), Nicolas Jacquet (1709), Pierre Renotte (1741), Antoine Maillart (1764) et Augustin-Guillaume-Lambert Renardy (1781). Quatre procès ont retenu notre attention par la description sommaire du trésor des reliques de Saint-Jacques qu'ils donnent. En effet, parmi les questions posées, soit une d'entre elles concerne les reliques, soit le témoin interrogé est amené à parler du trésor. Nous éditons ci-dessous les extraits d'interrogatoires relatifs aux reliques<sup>(44)</sup>.

#### 1. Procès de nomination de Gilles Lambrecht (1611)

Jean Brayne et Dom Dieudonné Comparts de Saint-Jacques firent visiter l'église à l'enquêteur Jérôme Saraceni, délégué du nonce. Ils lui ouvrent le trésor.

A. ORIGINAL : ROME, *Archives Vaticanes*, Processi dei Vescovi Consist., Diocèse de Liège, n° 12 (1609-1612), f. 209

ANALYSE : JADIN, *op. cit.*, t. VIII, p. 59-63.

Ad quinta(m) interrogacione(m) dixerunt quod in eoru(m) ecclesi(a) adservant cum omnia) reverentia et veneracione quam plurimo(rum) s(anc)torum reliquie et inter alias in quinq(ue) ciborijs honorificis argenteis deauratis quam : I<sup>a</sup> habet ex ossibus brachij sancti

(42) J. HOYOUX, *Trois procès de nomination d'abbés de Saint-Trond*, dans *Bulletin de l'Institut Historique Belge de Rome*, XXXV (1963), p. 291.

(43) Parus successivement dans le *Bulletin de l'Institut Historique Belge de Rome*, Première partie (1564-1637), VIII (1928), p. 5-263 et deuxième partie (1637-1709), IX (1929), p. 5-321.

(44) Cette édition n'aurait pas été possible sans l'aide pratique que nous avons reçue sur place de Monseigneur José Ruysschaert, vice-Préfet émérite de la Bibliothèque Vaticane, de Messieurs Jean-Pierre Pire et Eef Overgaauw, que nous nous plaisons à remercier.

Jacobi f(rat)ris D(omi)ni ; 2<sup>da</sup> de costa s(ancti) Andree ap(osto)li et de ossibus s(ancti) Vincentij martyris ; 3<sup>a</sup> de ossibus s(anc)torum Dionisij, Blasij et alio(rum) s(anc)torum ; 4<sup>a</sup> ex ossibus s(ancti) Ignatij ep(iscop)i et martiris ; 5<sup>a</sup> de ossibus s(anctorum) Stephani et Benedicti. Item adhuc viginti septem capita XI m(ilium) Virgin(um) (45).

## 2. Procès de nomination de Gilles Dozin (1646)

Se trouvent successivement reproduites les réponses de Guillaume Natalis, senior des religieux de Saint-Jacques et de Dom Gilles Gritte, le 30 juin 1646.

A. ORIGINAL : ROME, *Archives Vaticanes*, Processi dei Vescovi Consist., Diocèse de Liège, n° 49 (1648-1651), f. 399<sup>v</sup> et 407<sup>v</sup>.

ANALYSE : JADIN, *op. cit.*, t. IX, p. 48-51.

Iuxta vigesimum int(errogato)riu(m) « An sint in ea corpora vel aliquae insignes reliquiae sanctorum, quomodo asserventur, et quae sit causa scientiae ? », dicit extare, et vidisse diversas sanctor(um) reliquias honestissime asservatas et inter alias, uti existimat, duo corpora sanctorum, et viginti quatuor capita SS. Undecim Virginum.

Iuxta vigesimum int(errogato)riu(m) examinatus testis « An sint in ea corpora vel aliquae insignes reliquiae sanctorum, quomodo asserventur et quae sit causa scientiae ? », dicit habere tria corpora sanctorum et alias diversas reliquias inter quas viginti quatuor capita de numero undecim millium Virginum reverenter asservata, et asservatas, quodque primi eorum abbatis Oberti (46) tunc etiam quarti abbatis Gemblacensis relati in Martyrologio (47) Benedictorum, Bertrandi pro beato, et Joannis Lambardi etiam beati, corpora in eadem ecc(lesi)a nundum levata, habeat (48).

(45) Dans le rapport de visite de l'église Saint-Remi, église paroissiale de l'abbaye de Saint-Jacques, du 14 avril 1613, par le nonce Antoine Albergati, se trouve le paragraphe suivant sur les reliques : « Cette église a quelques reliques de l'abbaye de Saint-Jacques qui y ont été transférées. Le curé les considère, d'après la tradition, comme celles des Onze mille Vierges. Elles sont enfermées dans une vitrine devant le tableau de l'autel, d'une façon assez peu convenable, non pas contenues dans des boîtes, mais simplement enveloppées dans de la soie sans étiquettes sur lesquelles on pourrait lire le nom des reliques. Aucun luminaire ne brûle devant elles et on ne célèbre aucune fête en leur honneur » (Traduction et citation d'après J. HOYOUX, *Quatre inspections d'églises liégeoises faites par le nonce Antonio Albergati*, dans *Bulletin de l'Institut Historique Belge de Rome*, XXXVI (1964), p. 162). Par contre, dans une visite de 1645 : *Habentur aliquae reliquiae propter antiquitatem sine nomine conservatae in quibusdam capsulis ligneis, et de his nullae exstant litterae* (ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE, Prévôté, 14, f. 161<sup>r</sup>). En 1774 : *Exstant in area sacristiae reliquiae 40 martirum quarum pars inclusa fuit in lateribus summi altaris. Reliquiae autem in praefata area cum litteris, testimonialibus recluduntur* (ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE, Prévôté, 18, Visite de 1774, 9<sup>o</sup>, p. 1).

Sur le culte des onze mille Vierges dans nos régions, voir notre contribution à l'exposition *Textielschatten onder de toren*, Tongres, 1988 : *Tongeren. Basiliek van O.-L.-Vrouw Geboorte. I. Textiel. Van de vroege Middeleeuwen tot het concilie van Trente*, Louvain, 1988, p. 47-62 (*Clenodia Tungrensis*).

(46) Obert, quatrième abbé de Gembloux et abbé de Saint-Jacques de Liège († 1048). Cf. A. BOUTEMY, *Un grand abbé du xi<sup>e</sup> siècle, Obert de Gembloux*, dans *Annales de la société archéologique de Namur*, XLI (1934), p. 84-85 et compléments dans J.-L. KUPPER, *Liège et l'Église...*, *op. cit.*.

(47) Obert est commémoré dans le martyrologue bénédictin au 14 juillet depuis Ménard (Dom H. MÉNARD, *Martyrologium O.S.B.*, Paris, 1629). Cf. A.M. ZIMMERMANN, *Kalendarium benedictinum*, II (1934), Metten, p. 455. Un exemplaire du Martyrologe de Ménard était conservé dans la Bibliothèque de Saint-Jacques, d'après le catalogue conservé à la Bibliothèque Royale de Bruxelles, Ms. 13993, f. 144<sup>v</sup>.

(48) *Le dossier de l'abbaye de Saint-Jacques à Liège aux Archives Vaticanes (inspection de 1654)* par J. HOYOUX (dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, LV-LVI (1985-86), p. 97-107) n'apporte aucune information sur les reliques.

### 3. Procès de nomination de Gilles de Geer de Brialmont (1647)

Le 7 juin 1647, à l'abbaye Saint-Jacques de Liège, dix témoins furent soumis à un interrogatoire de vingt-quatre questions. La vingtième portait sur les reliques ; les réponses furent négatives ou brèves mais assez semblables ; la plus complète est celle du prieur, Dom Gilles Gritte, reproduite ci-dessous.

A. ORIGINAL : ROME, *Archives Vaticanes*, Processi dei Vescovi Consist., Diocèse de Liège, n° 49 (1649-1651), f. 438<sup>r</sup>.

ANALYSE : BERLIÈRE in *Monasticon belge*, op. cit., p. 27 n. 5 ; JADIN, op. cit., t. IX, 1929, n° LV, p. 52-56.

Iuxta vigesimum int(errogato)rium auditus testis « An sint in ea corpora vel aliquae insignes reliquiae sanctorum, quomodo asserventur, et quae sit causa scientiae ? », dicit esse in feretro summi altaris tria corpora sanctorum : duo videlicet de societate undecim millium Virginum, alterum de legione Thebeorum, quia deponens fecit desuper cronicum per formam historiae (49) uti et de alijs praecisioribus reliquijs presertim sanctorum Jacobi Maioris et Minoris necnon sanctarum undecim millium Virginum habereq(ue) diversas particulas sanct(issi)me Crucis (50) quas dicit honeste et decenter asservarj in altaribus partim in argenteis deauratis, partim in holocericis et cristallinis cassis.

### 4. Procès de nomination de Nicolas Jacquel (1709)

Le 8 juillet 1709, le premier témoin, Perpète Rolin, chanoine de la collégiale Sainte-Croix de Liège, fut soumis à un interrogatoire de 14 questions.

ORIGINAL : ROME, *Archives Vaticanes*, Processi dei Vescovi Consist., Diocèse de Liège, n° 101 (1708-1709), f. 381<sup>r</sup>.

ANALYSE : JADIN, op. cit., t. IX, p. 319.

Vidi os brachij s(anc)ti Andreeae, reliquias s(anc)ti Jacobi apostoli, et multa capita ex undecim mille Virginibus societas sanctas Ursules, et quaedam alia et omnia satis nitide et honeste servata.

## ANNEXE B

### *Liste de reliques d'un autel de Saint-Jacques de Liège [Fin xi<sup>e</sup> - xii<sup>e</sup> siècle]*

La bibliothèque de Saint-Jacques de Liège fut vendue en 1788 lors de la sécularisation de l'abbaye et ses manuscrits dispersés. Les papiers de Dom de Bruyne, conservés à Maredsous, et utilisés par Ch. Denoël pour son mémoire de licence (op. cit.), nous ont permis de retrouver une liste de reliques inscrite en marge d'un évangéliaire de Saint-Jacques (51).

(49) Cette chronique n'a pu être identifiée par Dom Berlière (*Monasticon...*, op. cit., p. 27 n. 5).

(50) On ajoutera cette relique de la croix aux nombreuses déjà répertoriées à Liège (Cf. Ph. GEORGE, *De l'intérêt...*, op. cit., p. 519).

(51) Nous remercions le Dr H. CLAUS, Directeur de la Bibliothèque de Gotha, pour l'aide qu'il nous a apportée dans cette recherche.

A. ORIGINAL : GOTHA (DDR), Forschungsbibliothek, Schloss Friedenstein (ex. Landesbibliothek), Ms. II, 88, f. 2<sup>v</sup>.

ANALYSE : F. JACOBS et F. A. UKERT, *Beiträge zur ältern Litteratur oder Merkwürdigkeiten der Herzogl. öffentlichen Bibliothek zu Gotha*, Leipzig, II (1836), p. 37

R. EHWARD, *Geschichte der Gothaer Bibliothek. Vortrag*, dans *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, XVIII (1901), p. 460

P. VOLK, *Baron Hüpsch und der Verkauf der St. Jakobsbibliothek*, dans *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, XLII (1925), p. 201-217

A. SCHMIDT, *Ein Evangeliar aus St. Jakob in Lülich*, dans *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, XLII (1925), p. 265-268

DENOËL (Ch.), *op. cit.*, II, p. 112.

• Reliquie que reposito s<sup>t</sup> in altari ante crucifixum  
De ligno dñi. & de sepulchro et<sup>t</sup> de uestimento S<sup>t</sup> marie. De reli-  
quiis beati apli. Pet<sup>t</sup>. De corpore S<sup>t</sup> Iacobi apli fris dñi. & de pulue-  
re carnis alteri<sup>t</sup> Iacobi. et de sepulchro odi<sup>t</sup>. Reliquie S<sup>t</sup> Iohes  
euangeliste. De misa u<sup>t</sup> dñis celiuit. De reliquiis m<sup>r</sup> Stephan<sup>t</sup>  
p<sup>r</sup>thom<sup>r</sup>. S<sup>t</sup> Laurentii. Vincentii. Calixti p<sup>r</sup>p<sup>r</sup>. Georgii. Blasii.  
Pancratii. Exuperii Curiaci. Felicis & Regule martirii. S<sup>t</sup> eoc<sup>t</sup>  
confessor. Silvestri pape. Gregorii pape. Martini epi et conf.  
Macloui epi z<sup>t</sup> of<sup>t</sup>. Villibrordi e<sup>t</sup>. Maximini epi et cf. S<sup>t</sup> eoc<sup>t</sup>  
virginii. Agathe. Iustine & Walburga. Barbare. & Odile.

[1] Reliquie que reposito s(un)t in altari ante crucifixum (52) : / [2] De ligno D(omi)ni et de  
sepulchro et(iam). De vestim(en)to s(ancte) Mari<sup>t</sup>. De reli- / [3] quiis beati ap(osto)li Pet(r)i.  
De corpore s(ancti) Iacobi ap(osto)li fr(atr)is D(omi)ni, et de pulve- / [4] re carnis alteri(us)

(52) On remarquera l'ordre liturgique respecté dans l'énoncé des reliques.

Iacobi, et de sepulchro ei(us)de(m) (53). Reliq(u)ie s(ancti) Ioh(ann)is / [5] evang(e)listę. De m(en)sa u(b)i D(omi)n(u)s cenavit. De reliq(u)iis s(anctorum) m(arti)r(um), Stephani / [6] p(ro)thom(arti)r(is), s(anctorum) Laurentii, Vincentii, Calixti papę, Georgii, Blasii, / [7] Pancratii, Exuperii, Ciriaci, Felicis et Regule martiru(m), s(an)c(t)or(um) / [8] confessor(um) Silvestri pape, Gregorii pape, s(ancti) Nicholai ep(iscop)i (et) conf(essoris) (a), Martini ep(iscop)i et conf(essoris), / [9] Maclovi ep(iscop)i (et) c(on)f(essoris), Villibrordi c(on)f(essoris), Maximini ep(iscop)i et c(on)f(essoris), s(an)c(t)aru(m) / [10] Virginu(m) Agathę, Iusting et Walburgis, Barbare et Odilie

(a) s(ancti) Nicholai ep(iscop)i (et) confessoris] ajouté par la même main entre les deux lignes.

#### INDEX SANCTORUM

Index des noms de saints dont les reliques furent conservées à l'abbaye Saint-Jacques de Liège, avec renvoi au numéro de page de l'article.

Agathe 20	Gagius 15	Maximin 20
André 14, 18, 19	Georges 20	Nicolas 15, 20
Barbe 20	Grégoire 20	Odile 20
Barthélémy 5, 10-12, 16	Ignace 18	Onze mille Vierges 18, 19
Basilisse 14	Jacques le Majeur passim	Pancrace 5, 10-12, 16, 20
Benoît 18	Jacques le Mineur passim	Pierre 20
Blaise 18, 20	Jean-Baptiste 16	Regula 20
Calliste 20	Jean l'Évangéliste 20	Sébastien 5, 10-12, 16
Catherine 15	Julien 14	Servais 15
Christ 15, 16, 19, 20	Justine 20	Silvestre 20
Cyriaque 20	Laurent 20	Thébains 19
Denis 18	Lucie 15	Vincent 18, 20
Étienne 14, 18, 20	Malo 20	Walburge 20
Exupère 20	Marie 20	Willibrord 20
Felix et Regula 20	Martin 15, 20	

#### ABSTRACT : The Treasure of relics of the Liège Saint-Jacques Abbey

The recent discovery in Liège, in the church of Saint-Jacques, of a tiny silver box inlaid with niello, bearing arabian inscriptions of the xith century (?), and converted into a reliquary, is in fact the source of a research on the reliquary treasure of the ancient Liège benedictine abbey.

The well-known pilgrimage to Compostelle of inhabitants of Liège and Cambrai in 1056, under the guidance of a monk of the Liège Saint-Jacques abbey, is now reconsidered in the light of the above discovery and of the analysis of a contemporary *scedula* of an altar of the abbey.

The historical sources are rather cautious as regards the relics of the abbey and oddly enough, the main and real historical approach to the treasure of the church of Saint-Jacques in the xvith and xviiith centuries, are actually four abbot nomination proceedings, which are in the custody of the vatican archives, and edited as inclosed herewith. Ph. G.

(53) On notera la nette distinction marquée entre saint Jacques le mineur (*Fratriis Domini*), énoncé en tête, et saint Jacques le Majeur, dont les reliques sont ici parfaitement caractérisées.